



MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 15 AOÛT 2022, L'AVIS DE MOTION SUIVANT A ÉTÉ PRÉSENTÉ :

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M^{me} Annie Bastien à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement abrogeant le règlement 401-2010 décrétant la tarification de biens et de services municipaux.

DONNÉ À CHERTSEY ce 16^e jour du mois d'août 2022.

Linda Paquette
Directrice générale et greffière-trésorière